

Fiche sur la carte journalière dégriffée Commune

Rayon de validité	Valable sur les lignes du rayon de validité de l'AG		
Validité temporelle	Valable le jour de voyage prédéfini, du début de l'exploitation jusqu'à 5h00 le lendemain.		
Segments	Disponible pour les client(e)s avec et sans abonnement demi-tarif		
Classe	Disponible pour la 2 ^e et la 1 ^{re} classe avec deux niveaux de prix		
Prix	Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
	2 ^e classe, 1/2	39 francs	59 francs
	2 ^e classe, 1/1	52 francs	88 francs
	1 ^{re} classe, 1/2	66 francs	99 francs
	1 ^{re} classe, 1/1	88 francs	148 francs
Prévente	Disponible de 6 mois à 1 jour avant le jour du voyage auprès des points de vente des communes/villes.		
Indicateur de disponibilité	Les cartes disponibles chaque jour peuvent être consultées sur www.cartejournaliere-commune.ch (<i>site encore inactif</i>). La vente directe aux clients est impossible en libre-service via ce site.		
Contingent	<ul style="list-style-type: none"> – Il y a un seul contingent national. Toutes les communes et villes accèdent au même contingent via une application web centrale. Si le contingent est épuisé, plus aucune carte ne peut être achetée auprès d'une commune en Suisse. – Le niveau de prix le plus bas est disponible au plus tard dix jours avant le jour du voyage. – Pendant la phase d'introduction, le contingent total se situera à peu près au niveau de la circulation actuelle des cartes journalières Commune. Les CFF sont chargés de gérer le contingent en tant que mandataire du Service direct national (SDN). 		
Restrictions de vente	<ul style="list-style-type: none"> – La vente se fait uniquement auprès des communes et des villes. – La vente n'est pas réservée aux habitantes et habitants de la commune concernée. – Les communes et villes n'assument plus de risque financier. Elles paient à la branche uniquement ce qu'elles vendent effectivement, et elles perçoivent une commission de vente pour leur travail. 		
Support	La carte journalière dégriffée Commune est émise comme E-Ticket au format PDF ou comme Mobile Ticket (code QR à présenter au personnel de contrôle sur son smartphone). Le point de vente décide si le billet est imprimé ou envoyé par e-mail.		
Personnalisation	La carte journalière dégriffée Commune est nominative. Le nom, le prénom et la date de naissance de son titulaire doivent y figurer. La carte peut ainsi être réimprimée en cas de perte, et cela permet de lutter contre le commerce parallèle. Lors du contrôle, les voyageurs doivent pouvoir attester de leur identité avec un document d'identité officiel avec photo ou un abonnement de transports publics valable.		
Échange et remboursement	Comme pour les autres offres dégriffées du SDN, les remboursements ne sont possibles que dans des cas exceptionnels, moyennant une franchise de dix francs.		